

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 décembre 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Olivier Tremblay	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lucie Marcotte	siège 4
Mathieu Pelletier	siège 5
Guillaume Gagné	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 01 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2025-12-200

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Mathieu Pelletier,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point « 21. Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux 11 août, 25 août, 08 septembre, 29 septembre et du 11 novembre 2025 ;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement – offre de service;**
6. **CDSM;**
7. **Loisirs;**
 1. **Programme Circonflexe;**
 2. **Carnaval hiver : animation Kionata;**
8. **Voirie :**
 1. **Offre de service ingénieur;**
 2. **Projet du parc au point d'eau;**
 3. **Soumission antenne;**
9. **Inventaire du patrimoine;**

10. Rapport élection générale;
11. Projet sortir des rangs;
12. Dates de fermeture Hôtel de Ville;
13. Calendrier des séances ordinaires 2025;
14. Employés :
 1. Congés fériés des Fêtes payés;
 2. Augmentation du salaire directrice générale;
 3. Augmentation des salaires des employés;
 4. Date de la rencontre avec les employés.
15. Exercice sécurité civile;
16. Médial SST;
17. Communiqué - séance;
18. Paiement des comptes :
 1. Comptes payés;
 2. Comptes à payer;
19. Bordereau de correspondance;
20. Rapports :
 1. Maire;
 2. Conseillers;
 3. Directrice générale;
 1. Formation ADMQ;
21. Varia ;
22. Période de questions réservée au public ;
23. Évaluation de la rencontre;
24. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025**

Résolution 2025-12-201

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2025-12-202

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2025-12-203

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2025-12-204

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 29 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Une citoyenne parle de l'agrandissement du terrain des loisirs
- Un citoyen se questionne sur la plainte qu'il a soumis
- Un citoyen parle du mauvais état de la côte du village
- Un citoyen parle du déneigement inutile du rang 5

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QUE la nécessité de pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

ATTENDU QUE l'entente de service intervenue entre la Municipalité et la firme Urbatek doit être renouvelée;

ATTENDU QUE la firme Urbatek a soumis une offre de service pour l'année 2026;

Résolution 2025-12-205

Il est proposé par le conseiller Mathieu Pelletier et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la Municipalité désigne la firme Urbatek et tous ses employés à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour et au nom de la Municipalité. Cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installations septique, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, permis d'abattage, dérogation mineure, etc.) et d'accomplir les devoirs et responsabilités afférentes à ce poste, relativement en lien avec le point ci-dessus, ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la Municipalité conformément au Code municipal. Cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables de régler les mécontentes en vertu des articles 35 à 48 de la Loi sur les compétences municipales et sur demandes des citoyens ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6. CDSM

Aucun sujet n'a été discuté.

7. LOISIRS

7.1 Programme circonflexe

Une conseillère propose de sonder les citoyens sur les équipements sportifs qu'ils aimeraient avoir à leur disposition avec le programme.

7.2 Carnaval hiver : animation Kionata

ATTENDU QUE le carnaval d'hiver aura lieu le 7 février 2026;

ATTENDU QUE de l'animation pour les enfants est nécessaire;

Résolution 2025-12-206

Il est proposé par le conseiller Guillaume Gagné et appuyé par le conseiller Olivier Tremblay,

De demander à Kionata s'ils sont disponibles pour faire de l'animation pour les enfants le 7 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8. VOIRIE

8.1 Offre de service ingénieur

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la réalisation de la première étape de son Plan municipal de gestion des actifs;

ATTENDU QUE la firme EXP a déposé une offre de service pour accompagner la municipalité dans cette démarche;

ATTENDU QUE la recommandation est de prévoir un budget de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de cette première étape;

Résolution 2025-12-207

Il est proposé par la conseillère Lucie Marcotte et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'offre de service de la firme EXP pour la réalisation de la première étape du Plan municipal de gestion des actifs;

D'autoriser un budget de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de cette étape;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.2 Projet du parc au point d'eau

Le plan du projet a été soumis par la biologiste.

8.3 Soumission antenne

ATTENDU QUE l'antenne FM actuellement utilisée par le service de la voirie est désuète et ne permet plus une transmission adéquate des communications;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité des soumissions pour le remplacement de cette antenne;

ATTENDU QUE le Groupe CLR a déposé deux soumissions, soit :

- une première au montant de 1 875,00 \$;
- une seconde au montant de 3 020,00 \$, pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle antenne;

Résolution 2025-12-208

Il est proposé par le conseiller Guillaume Gagné et appuyé par le conseiller Olivier Tremblay,

D'accepter les deux soumissions du Groupe CLR au montant de 1 875,00 \$ et de 3 020,00 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement de l'antenne FM de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9. INVENTAIRE DU PATRIMOINE

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a réalisé un inventaire du patrimoine bâti et que les immeubles ont été classés selon cinq niveaux d'intérêt patrimonial, de A à D, conformément aux critères du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE les immeubles classés en catégorie D – intérêt moyen sont des bâtiments ayant subi plusieurs transformations, mais pouvant néanmoins présenter un potentiel de mise en valeur si des interventions adéquates sont effectuées;

ATTENDU QUE l'inclusion d'un bâtiment évalué D peut contribuer à une meilleure planification de son avenir, notamment par son intégration aux outils d'urbanisme, à des plans de mise en valeur ou à des stratégies de conservation;

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysé le bâtiment situé au 510, route 253, identifié comme un immeuble de catégorie D, et estime qu'il possède un intérêt pour la collectivité, notamment en raison de sa présence dans le paysage local et du lien affectif manifesté par la communauté;

ATTENDU QUE l'inclusion de cet immeuble à la liste municipale du patrimoine bâti permettra une meilleure prise en compte de son caractère lors de futurs projets de rénovation ou de transformation;

Résolution 2025-12-209

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et

appuyé par le conseiller Olivier Tremblay,

D'inclure l'immeuble situé au 510, route 253 dans la liste municipale du patrimoine bâti, malgré son classement initial en catégorie D, puisqu'il présente un potentiel de mise en valeur justifiant son intégration conformément aux critères applicables.

D'informer la MRC de Coaticook de cette décision afin que l'inventaire régional soit mis à jour en conséquence.

D'aviser le propriétaire de l'immeuble que cette désignation implique un encadrement accru des travaux de rénovation ou de transformation, conformément aux normes relatives à la conservation du patrimoine bâti.

De mandater l'administration municipale pour intégrer ce bâtiment aux outils pertinents d'urbanisme ou de planification, dans un objectif de mise en valeur et d'harmonisation architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10. RAPPORT ÉLECTION GÉNÉRALE

Les conseillers ont pris connaissance du rapport sur l'élection générale.

11. PROJET SORTIR DES RANGS

Deux conseillers, Lucie Marcotte et Marcel Blouin ont exprimé leur intérêt pour participer à la rencontre du jeudi 12 février.

12. DATES DE FERMETURE HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'hôtel de ville est fermé lorsqu'il y a des congés fériés;

ATTENDU QUE la fermeture de l'hôtel de ville peut être déterminée et adoptée pour chaque congé férié au début de chaque année;

Résolution 2025-12-210

Il est proposé par le conseiller Olivier Tremblay et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE les dates de fermeture de l'hôtel de ville pour l'année 2026 sont ci-dessous détaillées :

Pâques	Lundi, le 6 avril 2026;
Journée des Patriotes	Lundi, le 18 mai 2026;
St-Jean-Baptiste	Mercredi, le 24 juin 2026;
Fête du Canada	Mercredi, le 1 juillet 2026;
Fête du travail	Lundi, le 7 septembre 2026;
Action de grâces	Lundi, le 12 octobre 2026;

Congé des Fêtes : Jeudi, le 24 décembre 2025 au dimanche, le 4 janvier 2026, inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution 2025-12-211

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Guillaume Gagné,

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et qui débuteront à 20 h :

Lundi 12 janvier 2026	Lundi 13 juillet 2026
Lundi 9 février 2026	Lundi 10 août 2026
Lundi 9 mars 2026	Lundi 14 septembre 2026
Lundi 13 avril 2026	Mardi 13 octobre 2026(Action de Grâce)
Lundi 11 mai 2026	Lundi 9 novembre 2026
Lundi 8 juin 2026	Lundi 14 décembre 2026

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. EMPLOYÉS

14.1 Congés fériés des Fêtes payées

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Malo paie des journées à ses employé-e-s pour la période des Fêtes;

Résolution 2025-12-212

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lucie Marcotte,

De payer quatre journées (la veille de Noël, Noël, la veille du Jour de l'an et le Jour de l'an) à tous les employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14.2 Salaire directrice générale

ATTENDU QUE le salaire de la directrice générale est évalué annuellement;

ATTENDU QUE l'ajustement commencera à compter du 1^{er} janvier 2026;

Résolution 2025-12-213

Il est proposé par le conseiller Olivier Tremblay et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la rémunération de la directrice générale soit augmentée pour l'année 2026 conformément aux conditions déterminées par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14.3 Date de la rencontre avec les employés

De prévoir la rencontre en janvier.

15. EXERCICE SÉCURITÉ CIVILE

Remis à une séance ultérieure.

16. MÉDIAL SST

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance des différentes politiques en lien avec la santé et la sécurité au travail ;

ATTENDU QUE ces politiques doivent être intégrées au dossier Médial SST afin d'assurer une gestion conforme et rigoureuse des obligations de la municipalité en matière de santé et sécurité ;

Résolution 2025-12-214

Il est proposé par le conseiller Guillaume Gagné et appuyé par la conseillère Lucie Marcotte,

QUE le conseil municipal approuve les différentes politiques présentées et autorise leur ajout au dossier Médial SST.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. COMMUNIQUÉ – SÉANCES

La directrice générale informe le conseil, que suite à des nombreuses demandes de citoyens, une info-lettre sera publiée suite aux conseils municipaux.

18. PAIEMENT DES COMPTES

18.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 57 675.04\$ \$ payés depuis le 10 novembre 2025;

Résolution 2025-12-215

Il est proposé par la conseillère Lucie Marcotte et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 57 675.04 \$ payés depuis le 10 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

18.2 Comptes à payer

18.2.1 Eurovia

ATTENDU QU' à la résolution 2024-09-186, le conseil a accepté la soumission de Eurovia Québec Construction Inc. pour le resurfaçage sur le chemin Auckland;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et qu'une (1) facture a été remise pour la libération finale du contrat pour le resurfaçage sur le chemin Auckland;

Résolution 2025-12-211

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lucie Marcotte,

DE payer la facture numéro A031 18002466 2025 au montant de 27 539.09\$ plus les taxes applicables à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. pour la libération finale du contrat pour le resurfaçage sur le chemin Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

18.2.2 PG Solutions

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications par PG Solutions couvrant la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2025 doit être fait;

Résolution 2025-12-212

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2026 au coût de 12 017.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

19. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

20. RAPPORTS

20.1 Maire

Monsieur le Maire Benoît Roy revient sur la rencontre incendie ainsi que sa rencontre avec la députée fédérale, Madame Marianne Dandurand.

20.2 Conseillers

Les conseillers mentionnent qu'ils aimeraient avoir les documents au fur et à mesure pendant le mois précédent le conseil.

20.3 Directrice Générale

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation intitulée « *Environnement légal, politique et public* »;

ATTENDU QUE cette formation s'adresse notamment au directeur général, au greffier et au trésorier, et vise à renforcer leurs compétences en matière juridique, administrative et de gouvernance municipale;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de maintenir à jour les connaissances de son personnel cadre afin d'assurer une gestion efficace, conforme et professionnelle;

Résolution 2025-12-213

Il est proposé par le conseiller Mathieu Pelletier et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver la participation du directeur général, du greffier et du trésorier à la formation « *Environnement légal, politique et public* » offerte par l'ADMQ.

D'autoriser les dépenses liées à cette formation, incluant les frais d'inscription, de déplacement et autres frais admissibles, conformément à la politique en vigueur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

21. **VARIA**

Aucun point n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

22. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public.

23. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres du conseil se disent satisfaits de la rencontre.

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 37.

Benoit Roy, maire

Gabriela Fiema, directrice
générale et greffière-trésorière